



Refuser la Légion d'honneur : un droit ?

Il appartient à chaque décoré d'accepter ou non l'honneur qui lui est fait par la République. Certaines personnes refusent la Légion d'honneur à la publication du décret de leur nomination au *Journal officiel* ; d'autres, sans avoir été nommées, affirment une opposition de principe à cet ordre honorifique. Ces deux positions, parfois confondues dans l'esprit du grand public, ne recouvrent cependant pas la même réalité.

Refus et opposition de principe

1/Refuser la Légion d'honneur implique d'avoir auparavant été nommé dans cet ordre. Chaque proposition d'attribution, émanant d'un ministre, fait l'objet d'une validation par le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, présidé par le grand chancelier, et d'un accord du président de la République, grand maître, avant d'être publiée sous forme de décret au *Journal officiel* de la République.

À la publication du *Journal officiel*, certaines personnes s'opposent, publiquement ou non, à leur nomination dans la Légion d'honneur. La publicité souvent bruyante qui est faite autour des refus ne doit pas cacher leur quantité effective : quatre ou cinq personnes par an sur 3 000 décorés environ. Dans ce cas, la cérémonie de remise d'insignes nécessaire pour devenir membre de la Légion d'honneur n'a pas lieu.

Personnalités ayant refusé publiquement la Légion d'honneur :

- en 2012 : Henri Torre, Jack Ralite, Annie Thébaud-Mony
- en 2013 : Clarisse Taron, Jacques Tardi, Ariane Zélinesky
- en 2014 : Jo Spiegel
- en 2015 : Thomas Picketty

2/Par ailleurs, certaines personnes manifestent leur **opposition de principe à la Légion d'honneur** sans en avoir été décorées. Il ne s'agit donc pas de refus à proprement parler.

On peut citer ici Marcel Aymé, Georges Brassens, Pierre et Marie Curie, Honoré Daumier, Léo Ferré, George Sand, qui se sont exprimés publiquement.

Par ailleurs, des rumeurs attribuent la même position à d'autres personnes, elles non plus jamais nommées, parmi lesquelles Simone de Beauvoir, Albert Camus, Jacques Prévert et Jean-Paul Sartre.

De même, certains s'obstinent à imputer un refus de la Légion d'honneur à Louis Aragon, Hector Berlioz, René Iché, qui ont tous les trois procédé à leur remise d'insignes et sont donc membres de l'ordre.

Signification d'un refus

Les causes de refus de la Légion d'honneur sont diverses :

- Opposition au pouvoir en place (par exemple élus locaux)
- Volonté d'indépendance (par exemple journalistes, magistrats)
- Volonté d'attirer l'attention sur une cause (par exemple chercheurs)
- Humilité (par exemple religieux, bénévole associatif)
- Raisons familiales (par exemple ascendant non décoré)